

Article 31 du Règlement

Le budget militaire du Canada se chiffre actuellement à environ 11,4 milliards de dollars. Les missions de maintien de la paix ne comptent que pour 5,5 p. 100 de ce budget. Les dépenses du Canada en matière militaire le placent actuellement au douzième rang dans le monde, et au sixième rang parmi les 16 pays membres de l'OTAN. Les dépenses militaires diminuent sensiblement dans le monde depuis plusieurs années. Le Canada fait cependant exception à cet égard.

En 1994, les dépenses militaires mondiales avaient diminué de 29,6 p. 100, en dollars constants, par rapport à 1985. Les dépenses militaires des pays non membres de l'OTAN avaient diminué de 42,5 p. 100 dans l'ensemble. Or, les dépenses militaires du Canada sont demeurées supérieures de 3 p. 100, en dollars réels, à ce qu'elles étaient en 1985, ce qui fait que les dépenses militaires canadiennes ont augmenté de 46,2 p. 100 par rapport aux dépenses militaires mondiales. Si les députés se donnent la peine de vérifier les chiffres, ils verront qu'ils sont exacts.

La tendance est encore plus frappante si nous remontons à 1980. Malgré une augmentation substantielle au début des années 80, les dépenses militaires mondiales étaient, en 1994, inférieures de 16,5 p. 100, en dollars réels, par rapport à 1980. Or, les dépenses militaires du Canada étaient supérieures de 36,2 p. 100, ce qui fait que les dépenses militaires canadiennes ont augmenté de 63 p. 100 par rapport aux dépenses militaires mondiales.

• (1400)

Le gouvernement canadien a commencé à effectuer de véritables coupes dans les dépenses militaires depuis 1994. Je reconnais ces compressions budgétaires et je m'en réjouis. On prévoit que les coupes entreprises en 1994 totaliseront environ 19 p. 100. . .

Le Président: Cher collègue, il vous restera encore cinq minutes de temps de parole. La présidence vous rendra la parole quand nous reprendrons le débat. Nous passons maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA TOXICOMANIE

M. Bill Graham (Rosedale, Lib.): Monsieur le Président, la consommation de drogues est l'une des activités qui contribuent le plus à corrompre nos centres-villes et à intensifier la pauvreté et la criminalité.

Dans la circonscription de Rosedale, le centre communautaire de Regent Park a mis sur pied une coalition contre la toxicomanie afin de lutter contre cette menace. Dans le cadre de ce programme, les jeunes produisent des vidéos sur des questions comme la toxicomanie, l'alcoolisme et la façon de résister aux pressions de ceux qui veulent les encourager à consommer des produits du tabac, des drogues et de l'alcool.

Les participants au programme favorisent une communauté plus saine en faisant la promotion d'un style de vie plus sain et en servant d'exemple à leurs pairs. Au centre, les jeunes ont l'occasion de réfléchir à ces questions et de livrer leurs opinions sur

vidéo. En produisant des vidéos, ils acquièrent certaines compétences qui les aideront un jour à trouver un emploi et à accéder au marché du travail.

Je veux rendre un hommage particulier à la Coalition de Regent Park et à son leader, Adonis Huggins, qui ont réuni ces jeunes et leur ont donné la force de dire non à l'alcool et aux autres drogues.

* * *

[Français]

LES CONJOINTS DE MÊME SEXE

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, il y a quelques jours, le Conseil du Trésor posait un geste important dans le sens de la reconnaissance des conjoints de même sexe.

Par un assouplissement au niveau de l'interprétation de ses conventions collectives, le Conseil du Trésor a accordé six avantages aux employés vivant avec un partenaire de même sexe.

Ces avantages comprennent notamment l'octroi de congés de deuil, pour obligations familiales et pour la relocalisation de conjoint, ainsi que le remboursement des frais de voyage et de déménagement des conjoints des diplomates affectés à l'étranger.

Ces dispositions s'appliquent à 200 000 fonctionnaires fédéraux. Il serait normal que le gouvernement accorde maintenant aux conjoints de même sexe les autres avantages sociaux auxquels ont droit l'ensemble des fonctionnaires du gouvernement fédéral.

* * *

[Traduction]

LA CONSTITUTION

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, hier, le 13 décembre 1995, fut une bien triste journée dans l'histoire du Canada. Les Canadiens se souviennent de l'Accord de Charlottetown.

En bout de ligne, même Mulroney a eu la décence de consulter la population sur les changements constitutionnels et de respecter les résultats de son référendum.

Quelle leçon le gouvernement libéral actuel a-t-il tirée de Charlottetown? Ne donnez pas aux Canadiens le droit de voter sur leur Constitution, car ils pourraient ne pas voter comme vous le souhaitez.

Nous avons encore une fois été témoins de l'arrogance du gouvernement hier soir. Malgré les appels à l'aide qu'avaient lancés une majorité de Québécois qui ont voté non au référendum, le gouvernement les a abandonnés et a accordé un droit de veto au gouvernement séparatiste du Québec.

À mon avis, le droit de veto sur les changements constitutionnels devrait être accordé à la population, qui serait appelée à participer à un référendum, et non aux dirigeants politiques ou aux assemblées législatives provinciales.

Hier, le gouvernement est allé à l'encontre des souhaits exprimés par tous les Canadiens qui ont rejeté l'Accord de Charlottetown. Les libéraux ont tourné la démocratie en dérision.